

On parle beaucoup de négociations qui seraient entamées avec la Prusse, à l'effet d'acquiescer, en toute propriété, un terrain situé près de Strasbourg, et qui renferme le cercueil du général Desaix.

On se rappelle que nous possédons déjà, dans le grand duché de Bade, la sépulture de Turenne, que garde un invalide français.

La représentation de *Rabagas* a été interdite à Auxerre; l'autorité a dû prendre cette décision par mesure de précaution. Une dépêche annonce qu'à Bordeaux, il y a eu des sifflets continus. Les artistes ont joué la pièce jusqu'au bout, mais il a été impossible d'entendre un seul mot. Une foule énorme se pressait à cette représentation. On a entendu la *Marseillaise*.

Voici comment les institutrices laïques choisies et bien rentées par les municipalités de Lyon, s'appliquent à former l'esprit et le cœur des petites filles. M. le curé de l'Immaculée-Conception, voisin, pour la perte de son repos, de l'école laïque de la rue de la Part-Dieu, ne peut plus se promener dans son jardin sans être assailli par des litanies d'injures, qui font vraiment de ces malheureuses enfants les émules victorieuses de poissardes les plus aguerries. Mais des injures, c'est peu de chose. On s'est mis à lui jeter des pierres. Atteint à la tête, M. le curé s'est plaint au commissaire du quartier, qui envoya un agent pour savoir le nom de l'élève qui avait lancé la pierre.

Voici la réponse textuelle de la sous-maîtresse :

« Je pourrais bien savoir son nom en interrogeant les autres élèves, mais nous n'avons pas l'habitude d'enseigner la délation aux enfants qui nous sont confiés; nous sommes trop dévouées aux principes républicains pour agir autrement. »

M. le curé a l'intention de porter plainte à M. le procureur de la République, et il fera bien. Il n'est pas sans intérêt de savoir si les principes républicains permettent de jeter des pierres dans le jardin du voisin, fût-ce celui d'un prêtre.

L'agence Havas, qui annonçait hier que M. Jules Ferry était chargé de réclamer 50 millions avancés en 1832 par la France à la Grèce, dément aujourd'hui cette nouvelle de la façon la plus catégorique.

Au fait, il eût été bien surprenant que M. Ferry fût jamais homme à rapporter quelque chose à sa patrie.

Le maréchal Forey avait, paraît-il, très mauvaise tête quand il était jeune.

Il passait au régiment pour un bretteur enragé. On fait que le sous-lieutenant Forey s'est bien battu cinq ou six fois en duel; on peut en dire autant du lieutenant Forey et du capitaine Forey.

C'est un peu avant d'être nommé lieutenant-colonel qu'il eut son dernier duel. Son adversaire était un pékin, il lui administra un coup d'épée par le corps.

La cause du duel était des plus graves: le pékin avait insinué que l'uniforme des officiers de ligne était très disgracieux.

Le *Soir* prétend qu'un de nos agents diplomatiques à l'étranger aurait fait parvenir à M. de Rémusat la preuve certaine qu'un traité d'alliance a été récemment signé entre la Prusse et l'Italie, alliance dirigée contre la France.

La preuve morale n'était pas à faire; mais la preuve matérielle est toujours bonne à recueillir.

On lit dans la *Liberté*:

« Les nouvelles que nous recevons de Berlin, et qui sont puisées à très bonne source, nous permettent d'affirmer que le prince Humbert a traité spécialement à Berlin d'une entente de l'Italie et de l'Allemagne, afin d'exercer une pression sur le sacré collège, en vue de l'élection du futur pontife. »

« L'Allemagne se charge d'ouvrir les négociations avec la France, l'Angleterre et l'Autriche. »

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 22 juin.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

La séance est ouverte à 2 heures 15 minutes.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Dépôt par le ministre de la guerre d'un projet de loi portant demande d'un crédit de 212,000 francs pour l'entreprise des transports militaires au Mexique.

Reprise de la seconde délibération sur le projet de loi relatif à la garde nationale mobile.

Le projet de loi est lu et adopté.

L'Assemblée, consultée, adopte l'ensemble du projet et décide qu'elle passera à une troisième lecture sur le projet, lecture qui n'aura lieu qu'après que l'Assemblée aura reçu communication des détails relatifs à l'organisation intérieure de l'armée.

Sont validées sans débat les élections de M. Abattucci (Corse) et de M. Barni (Somme).

L'Assemblée décide ensuite que l'interpellation Chauraud sur les écoles de Lyon viendra en discussion mardi et la discussion des lois d'impôts lundi.

La séance est levée à cinq heures 10 minutes.

de donner aux militaires de toutes armes, à temps et la liberté nécessaires à l'accomplissement de leurs devoirs religieux, le dimanche et les jours de fête.

L'orateur constate que cet amendement est la reproduction d'une proposition par lui déposée il y a quelques mois, et dont la commission d'initiative a demandé la prise en considération. Or, l'honorable membre désire voir insérer ce principe dans la loi et prie l'Assemblée de voter cette disposition.

M. de Bastard, au nom de la Commission, déclare accepter le principe, mais non la lettre de l'amendement et se rallie à un amendement de Mgr Dupauloup, dont on modifiera la rédaction en disant que les ministres compétents assureront par les règlements aux militaires, la liberté de pratiquer leurs devoirs religieux.

Mgr Dupauloup accepte la rédaction de la commission, sous réserve d'y introduire une disposition additionnelle qui exprime qu'il est garanti la libre disposition religieuse le dimanche et des jours de fêtes, car, dit le vénérable prélat, il faut à tout prix laisser aux militaires de tous les cultes le libre exercice de leur religion, il conclut en priant l'Assemblée de voter son amendement; il y va, dit-il, de l'honneur de la France et de la valeur de ses soldats. Applaudissements à droite.

M. le comte Rampont, au nom du centre gauche, vient déclarer que cette partie de l'Assemblée, qui accepte la République telle qu'elle a été fondée par cette assemblée, ne veut pas laisser à la droite le monopole de la défense de la religion; aussi appuie-t-il de toutes ses forces l'amendement de l'évêque d'Orléans.

M. le ministre de la guerre vient adhérer à l'amendement, à la condition toutefois qu'un article de la loi ne sera pas un prétexte à l'indiscipline.

L'orateur rappelle cette parole: qui travaille, prie! et conclut en disant qu'il est exact de croire que la religion est l'amie de l'armée. Ceux qui, comme lui, se sont souvent trouvés en présence de la mort arrivent à penser qu'ils ne périront pas comme des chiens sur le champ de bataille. (Applaudissements à droite.)

M. le baron Chauraud se rallie à l'amendement Dupauloup.

L'amendement Dupauloup est adopté à l'unanimité de 289 votants.

M. de Pressensé retire un amendement ayant pour but de garantir les militaires contre toute pression qui pourrait tendre à les assujettir à un culte religieux autre que celui auquel ils appartiennent.

Sont adoptés sans débat les articles 69 à 71 (dispositions particulières.)

L'article 72 porte que les dispositions de la présente loi ne seront appliquées pour l'armée active qu'à partir du 1^{er} janvier 1873; toutefois, la totalité de la classe 1871 sera

mise à la disposition du ministre de la guerre. — Adopté.

L'article 72 bis porte que les jeunes gens des classes 1867, 1868, 1869 et 1870 appelés en vertu de la loi de 1868, seront, à l'expiration de leur service, placés dans l'armée territoriale. (Adopté.)

L'article 73 porte que les hommes des classes antérieures feront partie de l'armée territoriale. (Adopté.)

L'article 74 porte que les jeunes gens qui, au lieu d'être placés ou maintenus dans la garde nationale mobile, feront partie de la réserve, seront soumis à des exercices et revues déterminés par un règlement du ministre. (Adopté.)

L'article 75 porte que l'obligation de savoir lire et écrire pour contracter un engagement volontaire ou pour être envoyé en disponibilité, ne sera imposée qu'à partir du 1^{er} janvier 1873. (Adopté.)

L'article 76 porte que toutes les dispositions de lois et décrets antérieurs relatifs au recrutement sont et demeurent abrogés. (Adopté.)

M. le comte Jaubert annonce qu'il réserve pour la troisième lecture des considérations sur la nécessité de régler, au point de vue militaire, la situation des fils d'étrangers domiciliés en France.

M. de Chasseloup-Laubat répond que la question est du ressort du droit international.

L'Assemblée, consultée, adopte l'ensemble du projet et décide qu'elle passera à une troisième lecture sur le projet, lecture qui n'aura lieu qu'après que l'Assemblée aura reçu communication des détails relatifs à l'organisation intérieure de l'armée.

Sont validées sans débat les élections de M. Abattucci (Corse) et de M. Barni (Somme).

L'Assemblée décide ensuite que l'interpellation Chauraud sur les écoles de Lyon viendra en discussion mardi et la discussion des lois d'impôts lundi.

La séance est levée à cinq heures 10 minutes.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

les caisses d'où ils sont sortis.

On nous assure, du reste, que pour faciliter le retrait petit à petit, la Recette générale, à partir de lundi, recouvrera chaque semaine deux cent mille francs de numéraire, notamment des dous, qui seront répartis dans tout le département.

Nous extrayons d'une lettre de Villers-Bretonneux, le passage suivant: « Vos mobiles du Nord ont voulu prouver qu'ils n'oublient pas ceux qui ont versé leur sang pour la défense de la patrie. Ils ont fait élever pour perpétuer le souvenir de ceux qui sont tombés dans la journée du 27 novembre 1870, un magnifique monument, sur le lieu même où l'action a été la plus terrible. »

Un délégué est arrivé de Lille, il y a quelques jours, pour s'entendre avec notre administration municipale. Il a été convenu que la bénédiction du monument aurait lieu le dimanche 7 juillet et qu'on solliciterait de la Compagnie du chemin de fer, une réduction de prix, sur tout le réseau du Nord, avec facilité de retour jusqu'au lendemain.

Nos francs Picards ont bien apprécié le 48^e régiment de mobiles, aussi leur préparèrent-ils une bonne et cordiale réception. (Propagateur.)

Vendredi, le nommé Fiévet Louis, domestique chez MM. Delannoy et fils, filateurs à Lys-lez-Lannoy, a trouvé, sur la route de Lille à Roubaix, un portefeuille renfermant environ 50 à 60 francs en billets d'émission.

Cet honnête ouvrier s'est empressé de remettre ce portefeuille entre les mains du maire de la commune (Lys), où celui qui l'a perdu peut le réclamer.

On nous écrit de Crespin: « Un bien triste accident est arrivé mardi 18 courant à Blanc-Misseron, commune de Crespin: »

« Deux ouvriers du lanincoir ont eu l'imprudence de jeter un seau d'eau froide sur un générateur qui a fait explosion. »

« L'un de ces ouvriers, qui habite Crespin, a eu le dos et les reins cruellement brûlés, par un jet de vapeur. Un autre ouvrier originaire de Quévrevain a été également blessé, mais moins grièvement. Il a pu regagner à pied son domicile. »

Une révolution assez singulière a éclaté il y a quelques temps chez un cultivateur du canton de Solesmes.

Ses porcs et ses volailles ont paru tout-à-coup en proie à une frénésie inexplicable. Tous ces animaux criaient d'une façon singulière, bondissaient, cabriolaient, tourbillonnaient. Les pourceux agaçaient le coq et voulaient monter à l'échelle, les poules dansaient une ronde infernale.

A cette vue, le fermier resta l'œil écarquillé, la bouche béante et se signa; sa femme jeta les hauts cris; les enfants firent chorus. C'était un tohu bohu, un tapage étourdissant. Quelques voisins accoururent et voulurent rétablir l'ordre: les cochons leurs passèrent entre les jambes, les poules les aveuglaient en voltigeant; et puis de sauter, de courir de plus belle.

Les assistants ne savaient que penser, lorsqu'un voisin, cherchant la cause de ce fait extraordinaire, trouva dans le cellier, sous le robinet d'une pièce d'eau-de-vie en perce, un baquet contenant de l'orge. Le liquide, échappé de la barrique, avait gâté l'aliment: toute la basse-cour avait fait ripaille; elle était ivre!!!

La société de la Grande-Harmonie, donnera aujourd'hui dimanche 23 juin, à ses membres honoraires un Concert dont voici le programme:

PREMIÈRE PARTIE.

1. Marche en avant
2. Fantaisie sur *Gemma di Vergy*, arrangée par B. nder (Donizetti.)
3. *La Neige*, air varié pour piston, exécuté par M. Boulcourt (Arban.)
4. Fantaisie sur les *Hugues*

nois, arrangée par M. Boulcourt (Meyerbeer.)

DEUXIÈME PARTIE.

1. Troisième ouverture. (V. Delannoy)
2. Redowa sur le *Roman d'Elvire*. (A. Thomas)
3. Fantaisie sur *Zampa*, arrangée par Hanssens (Hérold)
4. *Jeux et Montons*, (quadrille agricole). (Muzard)

Les membres honoraires qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

ASSASSINAT DE DIX PERSONNES. — *La Province*, de Bordeaux, publie la nouvelle suivante:

« Le capitaine Patty, commandant la goélette *Phia* arrivée à New-York, venant de la Martinique, apporte une sinistre nouvelle: il s'agit du massacre d'une famille entière de dix personnes, massacre commis le 10 mai, dans la plantation française de Saint-Peters. »

« Un gendarme, se promenant un jour dans ce village, aperçut trois hommes sortant avec précipitation de la maison de John Fougier et se dirigeant en hâte vers le rivage; il alla chercher de l'aide, et, mettant à flot une baleinière, poursuivit les fugitifs qui se trouvaient abrités dans un canot à voiles. On réussit à s'en emparer après une lutte désespérée, et on leur mit les menottes. »

« On examina alors la maison de John Fougier. Celui-ci, sa femme et quatre enfants étaient étendus dans une mare de sang. A l'aide d'une hache, on avait coupé la tête à John Fougier et une de ses filles, qui avait évidemment été réveillée par le bruit, gisait dans son sang. William Fougier avait reçu deux balles dans la tête, dans sa chambre, et le corps de Jean Fougier fut trouvé dans une autre chambre; il avait reçu plusieurs blessures à la tête et à la poitrine et plusieurs balles au cou et à l'estomac. »

« Dix cadavres furent trouvés dans la maison. La famille venait d'hériter de 25,000 frs. par suite du décès, à Bordeaux, de quelques parents. Les deux assassins étaient Louis Berthemmy un autre ou deux vagabonds. »

« Berthemmy avait attaqué devant les tribunaux français le testament de Jean Berthemmy, par lequel celui-ci laissait une grande fortune à Marie Berthemmy, femme de John Fougier, mais avait été débouté de sa demande après un long procès. »

« John Fougier étant en France, avait refusé d'accorder aucun compromis, et l'on suppose que Berthemmy, alors, conçut le projet de massacrer toute la famille pour devenir maître de la fortune. »

« Les meurtriers présumés ont été envoyés en France, pour être jugés. »

— On sait que la ligne du chemin de fer de San Francisco à New-York passe sur le territoire de plusieurs tribus indiennes, qui prennent invariablement les locomotives pour des monstres fantastiques, créés par le Manitou, pour exterminer les Peaux-Rouges. Plusieurs fois déjà, les Indiens avaient essayé de faire dérailler des trains; ils étaient conduits par un de leurs chefs les plus féroces, un Cherokee nommé Maha et surnommé l'Oiseau-Moqueur.

Toutes leurs tentatives ayant avorté, Maha résolut de changer de manière.

Le 2 juin courant, en conséquence, il s'embarqua près des rails, et, avec une adresse extraordinaire, réussit à s'élever sur le marchepied du train 67, de San Francisco à New-York. Il se glissa le long du convoi jusqu'à la locomotive, tua le chauffeur d'un coup de tomahawk, le mécanicien d'un coup de couteau, les scalpa, et s'élança debout sur le tender, en brandissant ses scalp, et en hurlant un chant de guerre sauvage.

Les aiguilleurs et les cantonniers regardaient passer pleins d'épouvante ce train lancé avec une vitesse insensée, et ce singulier mécanicien. Les voyageurs jetaient des cris terribles: la situation était effroyable, en effet, car ils couraient à une mort absolument certaine.

Enfin, un officier de marine, M. Henry Pierce, se dévoua pour sauver les autres. S'armant d'un couteau-poignard, il courut le long du train par le marchepied et sauta sur la machine. Le chef poussa son cri de guerre en brandissant son tomahawk, et un combat corps à corps s'engagea sur les cadavres du chauffeur et du mécanicien.

Tous les voyageurs, penchés aux portières, essayaient de voir, avec une anxiété fa-